J.C. Marand.

Vivian Costa

ASSOCIATION UNIVERSITAIRE D'ETUDES DROMOISES.

Françoise & Jean-Claude MARAND
24, rue Foch - 26100 ROMANS / ISÈRE
Tél. 04 75 71 54 94
Courriel. jcmarand@gmail.com

N°4 Septembre 1962

SOMMAIRE

.LA VIE DE L'ASSOCIATION..... page 2

.M. DESAY

.Les Eglises romanes de la Drôme..... pages 3 à 9

.M. BURCKARD

.Les Archives de la Drôme et l'histoire locale..... pages 9 à 14.

CORRESPONDANCE :

.Mademoiselle A. BERNARD, Professeur d'Ecole Normale, 6 rue Valensolles- VALENCE.

.Monsieur JOUVE, Professeur agrégé, 64 Chemin de la Comète - VALENCE.

.Monsieur PEYRARD, Directeur d'Ecole honoraire - LORIOL.

COTISATIONS :

5 NF. à verser à :

"Association Universitaire d'Etudes Drômoises"
V A L E N C E. C.C.P. LYON 5744-20.

BULLETIN RONEOTE PAR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUES DE LA DROME

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Nous nous excusons du retard apporté à la parution de ce quatrième bulletin.

D'une part nous avons désiré qu'il contînt le nouveau libellé du Compte Courant Postal propre à notre Association -(il est indiqué sur la couverture).

D'autre part, nous pensions pouvoir publier le compte-rendu de la visite que Monsieur FAUCHER devait diriger le 29 avril. Monsieur le Doyen, empêché par des obligations urgentes, n'a pu satisfaire nos espoirs, et cette journée d'étude et de détente a dû être à nouveau remise.

Nous vous disons une fois de plus nos très vifs regrets.

Ce numéro contient les comptes-rendus des causeries faites après notre Assemblée Générale du 16 Novembre 1961, par Monsieur DESAYE, Professeur au Lycée de Die, et Monsieur BURCKARD, Directeur des Services d'Archives de la Drôme.

Nous les remercions très vivement tant pour l'intérêt qu'ils ont suscité que pour l'amabilité qu'ils témoignent à notre Société.

M. DESAYE

LES EGLISES ROMANES DE LA DROME

Dans la Drôme, la majorité des églises anciennes remonte à l'époque romane. Peu de vestiges subsistent des édifices mérovingiens ou carolingiens, mal bâtis, couverts d'une charpente et voués aux incendies.

Le XIème SIECLE, qui vit les débuts de l'art roman, est assez maigrement représenté chez nous (Comps, absides de ST Pierre de Chabrillan, cathédrale de Valence, consacrée en 1095, mais sans doute alors inachevée). Nos églises de cette époque se datent souvent mal.

Les beaux édifices de la région remontent au XIIème SIECLE, surtout à sa seconde moitié. L'art roman méridionnal ou rhodanien atteint alors sa perfection. Les églises sont conçues hardiment, bâties solidement. Quand le gothique, né dès le premiers tiers du XIIème siècle entre la Normandie et la Picardie, arrivera chez nous vers la fin du siècle, il aura à lutter contre une forte tradition et trouvera la plupart des sanctuaires en bon état. Au début du XIIIème SIECLE, il y a certes encore du travail à faire, surtout dans les régions pauvres (porche de Glandage), mais une seule oeuvre importante illustre le grand gothique : le transept et l'abside de St Barnard de Romans (milieu XIIIème siècle).

I - PRINCIPES GENERAUX POUR L'ETUDE D'UNE EGLISE ROMANE.

Les Congrès de la Société Française d'archéologie (Avignon 1909; Valence-Montélimar, 1923), ont étudié nos édifices les plus intéressants, mais trop d'églises de campagne restent ignorées. Bien que dépourvues de sculptures et restaurées, elles mériteraient chacune une monographie rapide, qui permette de les dater et de les rapprocher des églises voisines.

Tout d'abord, il faut identifier le TITULAIRE (ce Saint sous l'invocation duquel l'église est dédiée). On consultera le "Dictionnaire topographique de la Drôme" de Brun-Durand (1891), les visites pastorales (celles de Die de 1509 et de 1644 ont été publiées) et même le cadastre, car on risque de se perdre parmi les minuscules et nombreuses églises de quartier du XIème siècle (4 à Aurel en 1095).

Le nom du titulaire permet parfois de deviner un édifice plus ancien, aujourd'hui disparu, si l'on sait que les saints en honneur aux Vème, VIème siècles étaient St Etienne, Ste Marie, St Pierre, St Laurent, le Saint Sauveur, St Jean.

Il faut rechercher si l'église dépendait d'un ORDRE RELIGIEUX. En effet, à partir du XIIème siècle surtout, les monastères détachent volontiers quelques moines, sous l'autorité d'un prieur, pour desservir une paroisse tout en menant la vie monastique.

.../...

Parmi les ordres ou monastères qui avaient de nombreux établissements chez nous, rappelons : les chanoines de St Ruf, dont l'abbaye chef d'ordre se trouvait au quartier des Iles, à Valence ; les grandes abbayes bénédictines de Cluny, de Tournus, de l'Ile-Barbe, qui a laissé son nom à la chapelle Barbara à Allan ; l'ordre de Cîteaux.

Souvent les églises romanes isolées dans la campagne ont une origine ancienne et sont établies sur un SITE ROMAIN. Elles occupent la place du Sanctuaire chrétien primitif, celui qui a succédé à l'oratoire païen au centre de la grande propriété gallo-romaine et qui est devenu l'église-mère de tout le domaine, puis de tout le terroir médiéval.

Quand les habitations se seront perchées par suite des invasions sarrasines et qu'on aura bâti une nouvelle église dans le bourg féodal, celle-ci sera une annexe de l'église paroissiale demeurée dans la plaine.

On rencontrera ces églises de plaine le long des VOIES ROMAINES. Entre Saillans et Luc, une demi-douzaine de sanctuaires anciens, sur emplacement antique, balisent la route romaine de la vallée de la Drôme et permettent d'en retrouver le tracé approximatif.

Le Moyen-Age se sert encore de ces voies. Les PELERINS vont à Rome par la Vallée de la Drôme, le long de laquelle les bénédictins d'AURILLAC ont établi des prieurés, en souvenir de leur fondateur, le Comte pélerin GERAUD. Templiers et Hospitaliers de St Jean de Jérusalem fondent au XIIème et XIIIème Siècles leurs commanderies et leurs hôpitaux aux passages des routes les plus scabreux (Cols de Cabre et de Menée).

Il faut donc rechercher s'il y a à proximité de l'église un GISEMENT ANTIQUE : murs ; fragments de céramiques ; tombes, de profil carré ou triangulaire, construites en grandes tuiles romaines plates ou en Lauze (IIème - VIIème siècle). Des FRAGMENTS ANTIQUES peuvent être réemployés dans l'édifice même (inscriptions aux cathédrales de Valence et de Die, à Saillans, Aurel, Ste Jalle ; bas-relief représentant des tonneaux sur un bateau à Margerie sur Colonzelle), ainsi que des FRAGMENTS MEROVINGIENS ou CAROLINGIENS ayant appartenu à une église antérieure (autel du VIème - VIIème siècle à St Marcel les Sauzet ; plaques décorées de feuilles de figuier, en faible relief, à l'ancien temple de Crupies, d'entrelacs caractéristiques de l'art carolingien à Saillans et Ste Jalle). Un sanctuaire consacré ne pouvant plus servir à un usage profane, s'il est détruit, ses pierres doivent être reprises dans l'édifice qui le remplace.

Rarement une église romane nous est parvenue complète. Certaines sont restées inachevées (ancienne église de Savel, commune de Rimon, nef de Coups). Plusieurs n'ont été finies qu'au début du XIIIème siècle, donc en GOTHIQUE (voûtes d'ogives de la nef de Léoncel, du chapitre de Valcroissant, à Die) ; le portail de St Marcel les Sauzet est même de la fin du siècle. A la fin du XVème siècle, on ajoute volontiers des chapelles latérales (sacristies des cathédrales de Valence et de St Paul 3 Châteaux), on refait le clocher de Die.

LES GUERRES DE RELIGION virent la démolition systématique des édifices religieux, surtout dans le Diois (sape du clocher de Saillans en 1575). Les églises restèrent à l'abandon, servirent de carrière ; les voûtes s'effondrèrent.

La RECONSTRUCTION de la Cathédrale de Valence, qui dura 15 ans, était achevée en 1619. Dans le Diois, ce fut plus long. Pendant un siècle l'office dut se célébrer sous le porche de la cathédrale de DIE. A Saillans, on restaura le portail dès 1600, mais l'église ne put être reconsacrée qu'en 1704, les voûtes de la nef attendirent 1830.

.../...

Les parties réfaites se reconnaissent dès l'abord à leur facture médiocre (assises irrégulières, galets au lieu de moellons taillés). On chercha cependant à imiter le style ancien. Les voûtes romanes de la nef de Die datent de 1673. A la Cathédrale de Valence, on respecta les dispositions anciennes dans les moindres détails ; on alla jusqu'à tailler des chapiteaux romans !

Quant au MOBILIER, il ne peut guère remonter au-delà des XVIIème et XVIIIème siècles (chaire de 1698 à Die, maître-autel Louis XV à la cathédrale de Valence).

II - L'ARCHITECTURE ET LA SCULPTURE ROMANES DANS LA DROME

Nos églises présentent, régulièrement orientées à l'Est, une ABSIDE semi-circulaire ou à plusieurs pans, que peuvent flanquer deux absidioles semi-circulaires. La combinaison des formes polygénales et courbes donne des chevets particulièrement élégants (St Paul 3 Châteaux, Montclar, Léoncel). L'abside de l'ancienne commanderie de la Caire (commune de Lus) est à quatre pans, disposition peu fréquente. Les églises de Cîteaux peuvent se terminer par un mur plat (Valcroissant), ainsi que quelques petits sanctuaires (ancienne église St Nicolas de Châtillon en Diois, ancienne chapelle de l'Evêché de Die). Un déambulatoire ne fait le tour du sanctuaire qu'à la Cathédrale de Valence.

Deux édifices présentent un PLAN extraordinaire. La Garde-Adhémar possède une abside à chacune des deux extrémités de sa nef, souvenir d'une disposition fréquente à l'époque carolingienne. La Baume de Transit avait autrefois un plan en quatrefeuille (carré flanqué de 4 absides), type très rare qui se retrouve à la Chapelle Ste Croix de Montmajour (Arles).

On peut reconnaître une église romane à la manière dont les pierres se présentent sur les faces des murs.

Des moellons médiocres, en assises pas toujours régulières, avec des joints épais, dénotent le XIème siècle (Comps, absides de St Pierre de Chabrillan et d'Auriples).

De petits moellons rectangulaires bien taillés, disposés en assises régulières, avec des joints minces, constituent un PETIT APPAREIL qui rappelle le parement des monuments romains ; on le rencontre dans des sanctuaires de campagne souvent d'aspect archaïque (Aurel, Charols), dans les parties les plus anciennes de certains édifices (Sacristie de Die ; clocher-porche du prieuré d'Andéac, à Grâne ; travée précédant l'abside à Crupies).

Le XIIème siècle utilise le plus souvent des blocs de pierre un peu plus gros (MOYEN APPAREIL, toujours très soigné), mollasse jaunâtre et médiocre dans le Valentinois et au Nord de l'Isère, belle pierre blanche dans le Tricastin. A St Paul, St Restitut, à l'ancien prieuré d'Aleyrac, à Barbara, le parement, splendide, est une joie pour les yeux.

Même soin dans l'appareil des voûtes, aux parties supérieures desquelles on emploie souvent des moellons de tuf, plus légers (abside de l'ancienne abbaye St Médard, commune de Piégros).

On remarque quelquefois sur les blocs, surtout vers le milieu du siècle et en Tricastin, une marque, lettre, monogramme ou non, qu'y a inscrite le TACHERON pour

.../...

reconnaître son travail (abside de St Paul ; Val des Nymphes à la Garde Adhémar ; St Pierre de Bertoire aux Granges Gontardes). On peut trouver aussi des stries ou des pointillés (TAILLE DECORATIVE) dessinant des chevrons, des cercles (Barbara, St Pierre de Chabrillan).

De dehors, une église romane donne une impression de solidité : murs bien bâtis, CONTREFORTS perpendiculaires (sans arcs-boutants naturellement), FENETRES rares et étroites, parfois de simples archères (Aurel, Ste Jalle). Dans certains édifices sans contreforts, on a compté sur l'épaisseur des murs (Donzère, Aurel, Plan de Baix). Les fenêtres sont toujours ébrasées (évasées), en général du dehors vers le dedans ; un arc en plein cintre les surmonte, parfois marqué d'une moulure. Dans la vallée du Rhône au dessous de Montélimar, plus d'ouverture du côté du Nord. Un ou plusieurs oculus (oeils de boeuf) éclairant la nef s'ouvrent dans les façades de St Paul et du Val des Nymphes.

Le PORTAIL peut être une simple porte en plein cintre percée dans une façade nue (Aleyrac, Aurel). Parfois l'archivolte porte une décoration (Notre Dame de Sénisse, à Rochebaudin ; surtout portail ouest de St Paul). Le porche de St Restitut, avec ses colonnes cannelées et son fronton, trahit l'inspiration antique, ainsi que la façade du Val des Nymphes.

Il subsiste quelques TYMPANS sculptés : à Ste Jalle, au portail sud de la Cathédrale de Valence (Christ aux majestueuses draperies à l'antique ; au portail nord, il ne reste que le linteau), à Die (Crucifiement, sujet rare au XIIème siècle, protestation contre une hérésie répandue alors dans le Diocèse).

A St Barnard de Romans, le portail est flanqué de quatre statues d'apôtres reposant sur des lions. A St Jean de Valence, Alixan, Etoile, Die, des têtes de monstres crachant des feuillages surmontent les jambages de la porte.

Le problème de la voûte se trouve au coeur des architectures romane et gothique. Six types de voûtes romanes se rencontrent chez nous.

La VOUTE EN PLEIN CINTRE couvre les églises jusqu'au milieu du XIIème siècle (prieuré de Grâne ; St Paul vers le milieu du siècle).

La VOUTE EN BERCEAU BRISE (arc brisé) représente un perfectionnement (les parties les moins stables y sont diminuées) et devient habituelle dans la seconde moitié du XIIème siècle.

La VOUTE EN QUART DE CERCLE est réservée aux bas-côtés étroits dans le Tricastin (St Paul, la Garde, St Marcel les Sauzet).

La VOUTE D'ARETES, résultant de la rencontre en équerre de deux voûtes en plein cintre, présente quatre quartiers délimités par deux arêtes diagonales (porche de Die, bas-côtés, refaits, de la cathédrale de Valence). Lorsqu'on aura remplacé des deux arêtes par des moulures portant le poids des quartiers, on obtiendra la voûte d'ogives gothique.

Les absides sont voûtées en CUL DE FOUR (quart de sphère). Dans le Tricastin, des bandeaux plats qui convergent vers la clef les décorent. A l'ancienne église de la commanderie de Poët-Laval, les nervures de l'abside annoncent le gothique.

Une coupole (calotte hémisphérique) couvre souvent le carré du transept ou la travée qui précède l'abside. Quatre petits murs en biais, bâtis dans les angles, au-dessus des arcs, transforment le plan carré de la travée en octogone, d'où l'on passe facilement au cercle de base de la coupole. Ces murs sont portés en encorbellement par de

petites consoles en portion de sphéroïde (trompes), qui peuvent être décorées (les quatre Evangélistes à St Marcel les Sauzet, palmes à la Garde, Barbara, St Restitut).

La COUPOLE SUR TROMPES, de rigueur dans le Tricastin, se retrouve jusque dans de modestes églises de campagne (Aurel, Montclar, Plan de Baix). La COUPOLE SUR PENDENTIFS de la cathédrale de Valence reste unique dans le département.

Souvent un clocher s'élève au-dessus de la coupole (octogénal à la Garde, carré à Léoncel). Dans la partie viennoise du département (St Donat ; autrefois St Barnard de Romans), dans le Valentinois (cathédrale à St Jean de Valence, prieuré de Grâne), à Die apparaît le CLOCHER-PORCHE, de plan carré, plaqué contre la façade ouest de la nef et formant au rez-de-chaussée un vestibule au-devant de cette dernière.

A l'intérieur des églises romanes, en général mal éclairées, dominent la sobriété, la justesse des proportions ; les effets y sont obtenus avec une grande économie de moyens. C'est un art solide, mais pas forcément lourd. Les nefs tricastines, surtout les nefs latérales étroites, paraissent très élevées. Les voûtes de la nef de Die figurent parmi les plus hardies (plus de 13 m de portée et de 17 m de hauteur).

Des contreforts intérieurs (PILASTRES) montent le long des murs jusqu'à la naissance des voûtes, dans lesquelles ils se prolongent sous forme de doubleaux, divisant ainsi la nef en travées. Ils ont presque toujours un plan rectangulaire, avec ou sans ressauts ; très rarement ils se présentent comme des colonnes semi-cylindriques engagées et terminées par des chapiteaux (cathédrale de Valence, prieuré de Grâne, Chantemerle les Blés).

Lorsqu'il y a plusieurs nefs, celles-ci communiquent par de grandes arcades ouvertes entre les pilastres (en plein cintre ou en arc brisé).

Très souvent, surtout dans les églises de campagne, aucune décoration, aucun chapiteau. Des moulures horizontales soulignent la naissance des voûtes et des arcs; elles ont porté, lors de la construction, les cintres de bois et leur raison d'être est autant utilitaire qu'esthétique. De même pour les ARCS DE DECHARGE, toujours en plein cintre, qui diminuent l'épaisseur des murs latéraux sans en compromettre la solidité.

Rien, dans une église rustique ou tricastine, n'arrête le regard, qui se dirige vers le sanctuaire. Dans le Tricastin, l'abside s'orne volontiers d'une arcature avec chapiteaux (deux arcatures superposées au Val des Nymphes), souvent le seul luxe.

La SCULPTURE romane reste au service de l'architecture, avec discrétion.

De la fin de l'époque carolingienne au début du XIIème siècle, la sculpture n'ose prendre du relief et reste volontiers décorative. La datation de ces oeuvres est délicate. Les chapiteaux de l'abside de St Pierre de Chabrillan, la frise de l'abside de Comps figurent parmi les plus anciens témoignages , ainsi sans doute que les impostes décorées de spirales de Crupies ; mais la frise de la tour de St Restitut doit être moins ancienne que ne le ferait croire sa technique grossière.

Du début au milieu du XIIème siècle, la sculpture prend du relief et de l'ampleur (chapiteaux floraux de Chantemerle les Blés et du prieuré de Grâne). A partir du milieu du siècle, elle produit ses meilleures oeuvres décoratives et figuratives. On est loin alors du tympan de Ste Jalle, oeuvre encore archaïque.

L'art du Tricastin, essentiellement décoratif, s'inspire de très près de l'antiquité : colonnes cannelées et torses, frises à rinceaux, frontons triangulaires, oves, denticules, grecques... Les plus beaux exemples de cette SCULPTURE DECORATIVE se

.../...

trouvent à St Paul, St Restitut, au Val des Nymphes. On y imite magnifiquement les chapiteaux corinthiens.

La SCULPTURE FIGURATIVE se rencontre plus au Nord, à St Barnard et à Die en particulier. On y reconnaît les grands thèmes bibliques : Caïn et Abel, le sacrifice d'Abrahan (Die), Samson (Die, Annoyron), la Visitation (Die, Romans) ; les symboles et monstres chers à l'époque : homme enlacé par des serpents (St Jean de Valence), lions (Romans, Die), ondines, griffons, dragons, centauresses, parfois opposés en combats allégoriques (Die). La véhémence des attitudes, traduction concrète des sentiments, s'y accorde avec la stricte composition géométrique de l'ensemble.

Signalons enfin les mosaïques (chapelle de l'Evêché de Die, abside de St Paul), les vestiges de cloîtres (St Donat, abbaye d'Aiguebelle) et d'autres lieux réguliers (réfectoires de Valcroissant et d'Aiguebelle), les accessoires du culte (placards et piscines de sanctuaire), les inscriptions romanes (dédicace de l'église de Gigors , de la cathédrale de Valence ; inscriptions rappelant l'anniversaire d'un décès).

On peut répartir nos églises d'après les influences qu'elles ont subies.

EGLISES PROVENÇALES : bel appareil ; marques de tâcherons ; pilastres rectangulaires ; nef principale voûtée en berceau brisé, bas-côtés étroits voûtés en quart de cercle, le tout très haut ; coupole sur trompes ; abside avec bandeaux convergents et arcature ; fenêtres rares ; sculpture décorative discrète, initée de l'antique.

L'ancien diocèse de St Paul Trois Châteaux, qui appartenait à la province d'Arles, présente un bel ensemble d'édifices de la seconde moitié du XIIème siècle : St Paul, St Restitut, la Garde Adhémar, Val des Nymphes, Solérieux, Barbara.

L'influence de la sculpture provençale est plus étendue : portail sud de la cathédrale de Valence ; apôtre de Die; apôtres du portail de St Barnard (dus sans doute à un des sculpteurs des portails de St Gilles du Gard).

EGLISES AUVERGNATES : arcatures tréflées ou multilobées (transept de la cathédrale et temple St James à Valence, Beaumont les Valence, portail d'Etoile, Chantemerle les Blés, la Motte de Galaure) ; polychromie (claveaux des arcs alternativement noirs et clairs : cathédrale de Valence).

Eglises à proximité du Rhône, essentiellement la cathédrale de Valence (déambulatoire avec absidioles, coupole sur pendentif, détails de l'ancien clocher) ; peu de pénétration à l'intérieur du département.

EGLISES VIENNOISES ET LYONNAISES : clocher-porche ; style et sujets de chapiteaux historiés ; masques humains inités de l'antique (croisillon nord de la cathédrale de Valence, portail Ouest de Die). Influence exercée dans les anciens diocèses de Vienne (Annoyron), de Valence (cathédrale de Valence) et de Die (nef et bestiaire des chapiteaux de Die inités de St André le Bas de Vienne) ; les évêchés de Valence et de Die appartenaient à la province de Vienne.

EGLISES LOMBARDES : porches à auvent triangulaire (Porte Rouge de Die, démolie), lions portant des colonnes ou des statues ; polychromie. Influence venue d'Italie par les Hautes-Alpes.

Ces problèmes d'influences sont compliqués. Un même édifice peut avoir subi l'influence de plusieurs écoles (nef viennoise et porche lombard à Die) ; les différentes

.../...

écoles ont pu, en outre, utiliser un même élément (polychromie auvergnate à Valence, viennoise ou lombarde à Die ; les liens lombards de St Barnard ont passé par Arles ou St Gilles).

Notre région a été, à l'époque romane, un carrefour d'influences venues des quatre points cardinaux ; la ligne de séparation entre la Provence et Lyon y passait déjà.

M. IBURCKARD

LES ARCHIVES DE LA DROME ET L'HISTOIRE LOCALE

Les archives sont entourées, pour beaucoup, d'un certain mystère. Les uns sont persuadés qu'elles ne renferment que des papiers qui, ne servant plus, sont cependant gardés on ne sait trop pourquoi, d'autres n'y voient que des documents fort anciens, pour d'autres encore elles ne comprennent que des manuscrits, mais lesquels et pourquoi y sont-ils ? Cet exposé voudrait tenter d'expliquer rapidement ce que sont les archives du département, comment elles se trouvent là, et surtout de susciter, en montrant leur richesse, les travaux individuels ou collectifs qu'elles peuvent permettre.

Les archives sont, suivant la définition donnée par un ancien directeur des Archives de France, M. Charles Samaran, les "documents écrits au fur et à mesure du développement des affaires, et conservés par les personnes qui se sont occupées de ces affaires".

Nous en verrons successivement la formation et le rassemblement à la Révolution, puis l'organisation et le classement au XIXème siècle, enfin quelques indications seront données sur les accroissements et les aspects actuels et futurs des archives.

1°/ Formation et rassemblement des archives de l'Ancien Régime :

Le mot archives vient du grec archeion, qui désignait la résidence des magistrats ; au Moyen-Age les archives ont encore été appelées "trésor" : le trésor des chartes représentait les archives royales, et les "layettes du trésor des chartes" les tiroirs dans lesquels elles étaient renfermées.

Si le musée du Louvre conserve un grand nombre des tablettes d'argile constituant les archives assyro-babyloniennes, et si quelques documents sur papyrus sont conservés aux Archives nationales, les archives les plus anciennes de nos départements remontent en général au haut Moyen-Age, VIIIème, IXème, Xème, XIème siècle en ce qui concerne la Drôme. Ce sont les archives d'origine ecclésiastique, qui ont bénéficié de la relative

.../...

stabilité des établissements religieux (mis à part les troubles causés dans notre région par Raymond de Turenne, puis par les guerres de religion) et du degré d'instruction de leurs habitants. Documents de caractère administratif et domanial, ils se présentent sous forme de rouleaux ou de volumes, et comprennent les actes intéressant les biens matériels de l'établissement, isolés ou recopiés dans des "cartulaires", ou les terriers dénombrant les parcelles qui relevaient d'eux.

En même temps que se formaient à Paris les archives royales, centralisées en un lieu fixe (longtemps la sacristie de la sainte chapelle) après leur perte par Philippe Auguste à la bataille de Fréteval (1194), se constituaient petit à petit les archives des seigneurs, archives domaniales encore et assez semblables, quoique moins bien tenues, que celles des établissements religieux ; les plus belles sont celles des dauphins que l'on retrouve en partie dans le fonds de la chambre des comptes aux Archives de l'Isère (le fonds est l'ensemble des documents ayant une même origine).

Puis apparaissent les archives judiciaires : au Parlement de Grenoble, dans les bailliages, les sénéchaussées, les justices seigneuriales se sont accumulées les pièces des procès, assez nombreux sous l'Ancien Régime : pièces de procédure, interrogatoires de témoins, registres d'audiences, jugements.

Les principaux établissements d'enseignement (dans la Drôme l'Université de Valence et l'Académie protestante de Die) ont laissé leurs registres de délibérations, ceux d'inscriptions des élèves, des dossiers d'examens, quelquefois des documents sur leur administration ou même des documents dont ils avaient hérité : ainsi les registres du consistoire de Die dans le fonds de l'Académie protestante.

A partir du XVIIème siècle et surtout au XVIIIème l'intendance du Dauphiné et ses subdélégations constituèrent des dossiers sur les matières entrant dans leurs attributions : industrie, commerce, octrois, travaux publics, agriculture etc...

Dans le même temps enfin se formaient les archives des communes. Limitées d'abord, faute de secrétaires capables d'écrire, à la charte de franchises qui constituait leur acte de naissance, elles comprirent bientôt des registres de délibérations (dès le XIVème siècle, à Romans, Grignan et Montélimar), des traces des élections, des comptes, isolés puis plus réguliers, des listes d'habitants pour le logement des gens de guerre, des rôles de taille, donnant quelquefois les professions, à partir de la fin du XVIème siècle les premiers cadastres, qui n'étaient pas des plans mais une énumération des parcelles de la commune, puis les pièces des procès engagés par la commune et une correspondance sur des sujets de plus en plus divers. A ces documents s'ajoutèrent à la Révolution les registres de baptêmes, mariages et sépultures rédigés par les curés et qui tenaient lieu d'état civil.

En bien des endroits, les hôpitaux, qui furent quelquefois de riches propriétaires, conservaient des documents intéressant leurs biens, d'autres plus inattendus, dont ils avaient hérité, et bien entendu ceux qui touchaient leur administration : revenus, dépenses, inventaires, registres d'entrée et de sortie des malades qui nous renseignent sur les épidémies, quelquefois registre des prescriptions médicales, qu'il faut compléter par les livres de comptes des apothicaires quand ils ont été conservés.

Les notaires, pendant ce temps, dressaient les minutes de tous les actes -et ils étaient nombreux car peu de gens savaient écrire- dont on leur demandait de conserver la trace : achats, ventes, contrats d'apprentissage, "prix-faits" ou devis pour la réalisation de travaux, testaments souvent émouvants, inventaires après décès qui nous permettent de pénétrer à l'intérieur des maisons et des boutiques. Un très grand nombre de ces minutes, reliées en volumes, ont été conservées aux Archives de la Drôme (qui en ont à l'heure actuelle près de 14 000 volumes). .../...

Toutes ces archives étaient conservées tant bien que mal, dans la pièce voûtée la plus sûre du château ou de l'abbaye, dans des locaux plus ou moins adaptés ailleurs, les uns dans des sacs (les archives judiciaires), d'autres dans des coffres (archives de la commune). Souvent elles ont été classées, surtout à la fin de l'Ancien Régime, et les traces de ces classements, mieux encore les inventaires quand ils subsistent (souvent il ne subsiste d'ailleurs que l'inventaire) permettent actuellement aux archivistes de reclasser ces papiers et ces parchemins en respectant le plus fidèlement possible les préoccupations et la façon de voir de leurs prédécesseurs du XVIIIème siècle. Caractères particuliers des archives sous l'Ancien Régime : les archives étaient souvent considérées comme biens propres de leurs auteurs, ce qui explique la dispersion de bien des documents; elles étaient d'autre part rigoureusement secrètes , et réparties entre les institutions, d'où la faiblesse des travaux historiques de l'époque, qui ne pouvaient s'appuyer que sur une partie de la documentation, celle que les historiens pouvaient avoir à leur disposition de par leurs fonctions, ou qui étaient réservées à ceux qui pouvaient se déplacer assez facilement pour la chercher où elle se trouvait.

De ces archives de l'Ancien Régime, il s'en est bien entendu perdu : il en est qui ont été volées, d'autres pillées, des parchemins ont été récupérés pour servir de couverture à des registres plus récents. De ce qui restait, une partie encore, parmi les archives seigneuriales, a fait l'objet de feux de joie au début de la Révolution, tandis que l'on récupérait les chartes pour en faire des gargousses (1747 feuilles de parchemin en l'an II, 2858 en l'an III).

Le reste, malgré tout important, fut centralisé, au début de la Révolution dans les chefs-lieux de districts, et, en ce qui concerne les archives judiciaires, dans les tribunaux, tandis que les archives des communes et des hôpitaux restaient sur place. A la même époque étaient organisées à Paris les Archives nationales. Lorsque les districts furent supprimés, en 1796, ce qu'ils avaient ainsi réuni fut centralisé aux chefs-lieux de chaque département et, pour la Drôme, entassé dans les locaux de ce qui devait devenir la Préfecture.

2°/ <u>L'organisation et le classement des archives au XIXème siècle</u> :

Ainsi étaient nés les premiers dépôts d'archives publiques, encore peu utilisables cependant. Leur gestion fut confiée à ceux qui étaient les plus susceptibles de connaître ces documents anciens : les feudistes, qui avaient été chargés de classer les archives de certains seigneurs à la fin de l'Ancien Régime, les notaires, les greffiers, les religieux. Le premier archiviste de la Drôme, Jean-Baptiste Moulinet, avait ainsi classé plusieurs fonds seigneuriaux avant la Révolution.

Dans les locaux médiocres où avaient été entassées les archives de l'Ancien Régime s'accumulèrent les archives des émigrés, puis celles des administrations révolutionnaires, puis les premiers versements de la Préfecture. En 1815, les archives de la Drôme étaient partagées en 4 tas : avant 1790, 1790-1800, 1800-1814, et depuis 1814. Personne ne songeait encore à les utiliser, sinon dans un but administratif : la première moitié du XIXème siècle fut marquée par un goût restreint pour les études historiques, on y écrivit surtout des vers, si l'on eu recours quelquefois aux sources, ce fut surtout aux sources narratives, sans esprit critique, et l'un des historiens de l'époque, Léopold Delisle a pu écrire que lorsqu'il se rendit pour la première fois aux Archives nationales en 1846 l'archiviste "parut étonné", et ses collègues surpris, "comme s'ils eussent craint d'être dérangés dans leurs habitudes, par la présence d'un intrus qui menaçait de s'éterniser chez eux".

Peu à peu furent créés un bureau des archives au Ministère de l'intérieur, l'Ecole des chartes (1821, pour former des archivistes), des inspecteurs généraux pour

.../...

.../...

coordonner leurs activités, l'inspection des archives communales (en 1855 dans la Drôme) pour inventorier et sauver le cas échéant ce qui était resté dans les communes. Les locaux s'améliorèrent ; en 1852, sur le rapport du conseiller général de Bourdeaux, Emile Augier, le Conseil Général de la Drôme vota l'acquisition de maisons contiguës à la Préfecture pour y construire un bâtiment dont un étage serait consacré spécialement aux Archives ; après diverses vicissitudes elles quittèrent providentiellement la Préfecture en 1938, quelques années avant sa destruction, pour être installées en 1940 dans l'ancienne chapelle des Cordeliers.

Des principes et un cadre de classement furent établis sur le plan national : ainsi fut adoptée la règle du respect des fonds : les documents ayant une même origine ne sont pas dissociés, et les différents fonds sont répartis à l'intérieur d'un cadre semblable dans tous les départements. La rédaction d'inventaires enfin fut entreprise, "inventaires sommaires" ou "répertoires numériques" rédigés partout sur le même modèle, très souvent imprimés, et diffusés dans tous les autres départements, ce qui permet, grâce aux facilités de communication entre dépôts d'archives, à un chercheur de consulter sans difficulté aux Archives de la Drôme l'une des 3 000 000 de liasses auxquelles renvoient les 700 volumes d'inventaires qui existent pour l'ensemble de la France. En même temps que les instruments de travail apparaissaient, le goût de l'histoire était revenu, dans la seconde moitié du XIXème siècle.

Petit à petit les archives s'étaient ainsi armées pour recevoir et absorber plus facilement le flot de plus en plus rapide des versements administratifs : versements de la Préfecture d'abord, des tribunaux vers 1860, puis en 1924-1926, puis en 1953 et après la réforme judiciaire de 1959 ; dépôt des minutes des notaires depuis 1923 et surtout depuis une loi de février 1928 ; versements obligatoires de toutes les administrations publiques du département depuis 1936 ; dans certains départements, comme la Drôme, dépôt légal des publications imprimées, et rassemblement d'une documentation administrative et générale de plus en plus importante. Ce sont ces archives administratives qui formeront les archives historiques futures, et déjà les premiers versements de la Préfecture, faits de papiers plus lisibles que les archives du Moyen-Age sont les plus utilisés par les chercheurs : on ne pense pas toujours à tout ce qu'ils peuvent apprendre sur le travail des femmes et des enfants dans l'industrie, sur les mesures prises pendant le blocus continental, sur les conséquences de l'apparition des véhicules à moteur, sur les réactions provoquées par le phylloxéra et sur bien d'autres sujets.

3°/ <u>Aspects actuels et futurs des archives</u> :

C'est à recevoir, à classer et à inventorier ces versements, comme à compléter le classement des archives anciennes, qu'est consacrée une grande partie du travail des Archives départementales. Les archives sont communicables au bout de 50 ans, et chaque année une tranche nouvelle trouve donc ses utilisateurs, qui viennent les consulter sur place ou demandent des renseignements par lettre. Des archives publiques font également partie celles des communes et des hôpitaux, restées le plus souvent sur place et contrôlées par les Archives départementales.

Mais d'autres documents, qui ne sont souvent pas des moindres, ont échappé tant aux destructions qu'aux rassemblements de la Révolution, simples documents familiaux quelquefois, qui contribuent pourtant à faire connaître la vie quotidienne d'une époque, documents d'un grand prix d'autre fois, comme ce rapport de Vauban sur la prise de Namur trouvé un jour par le ministre Raoul Dautry dans une malle d'une demeure du Morvan. Quelquefois même fonds seigneuriaux entiers, comme il en existe encore dans deux ou trois châteaux de la Drôme. Souvent ces archives privées sont bien conservées, parfois cette conservation n'est assurée que pour une génération, souvent aussi l'humidité, les rats ou des risques de toutes sortes les menacent. Aussi les Archives départementales recevront-elles toujours avec reconnaissance tous les renseignements qu'on pourra leur donner à cet égard. Dans les

.../...

meilleurs cas ces documents peuvent être donnés aux Archives, ce don constituant une garantie de leur conservation pour l'avenir; ils peuvent y être simplement conservés en dépôt ; mais ils peuvent aussi être seulement microfilmés et rendus ensuite à leurs légitimes propriétaires. Dans le même cas se trouvent les archives des entreprises industrielles et commerciales, source principale et malheureusement la plus souvent disparue de l'histoire économique depuis le XIXème siècle.

Aux matières premières traditionnelles : parchemin, solide papier, de plus en plus fragile, et aux formes anciennes des archives : lettres, registres, relativement faciles à classer et à conserver, se sont ajoutés depuis peu des documents d'une nature nouvelle. Aux registres se substituent de plus en plus les feuilles volantes et les fiches, dont l'utilisation est plus facile et plus rationnelle pour l'immédiat, mais dont la conservation et dont l'exploitation, plus tard, pour des recherches historiques, sera sans doute moins aisée ; leur nombre est élevé, leur utilité variable, les unes récapitulant les autres, et les opérations de tri sont de plus en plus nécessaires. Les fiches écrites ont elles-mêmes tendance à faire place aux fiches perforées, dont les trous ne révèlent leur secret qu'à l'aide des machines adaptées à chaque type : verra-t-on, bientôt, des dépôts d'archives mécanographiques conservant côte à côte les fiches perforées et les machines correspondantes ?

Nous avons fait allusion plus haut au microfilm, qui permet de compléter aisément les collections des archives sans priver les propriétaires de documents de leur bien, par la reproduction de ceux-ci sur un film de petites dimensions : une bobine de 35 mm d'épaisseur et de 9 cm de diamètre contient 750 images, soit l'équivalent d'un volume de 1500 pages. Ce procédé est utilisé à une grande échelle aux Archives de la Drôme, qui réalisent ainsi des microfilms de complément et des microfilms de sécurité pour préserver leurs documents les plus précieux. On en viendra certainement à réaliser aussi des microfilms de substitution permettant un gain de place, lorsqu'une valeur juridique aura été donnée au microfilm.

Pendant longtemps aussi les archives n'ont été constituées que par des documents écrits et lus. Elles doivent être complétées maintenant, puisque l'on peut les enregistrer, par des documents sonores, et déjà les Archives de la Drôme conservent quelques disques ou bandes magnétiques où ont été recueillis patois, discours, séances d'assemblées, souvenirs.

Enfin, la photographie et le cinéma permettront d'associer à leurs écrits et à leurs voix la physionomie des hommes de notre époque, de fixer l'image des monuments qui disparaissent, des villes qui se modernisent, des industries qui se transforment. Si les Archives ont déjà rassemblé un certain nombre de cartes postales et de photographies de monuments, elles ne disposent que de peu de photographies de personnes, et d'aucun film. Elles accueilleront naturellement avec plaisir ce qu'on leur confiera dans ce domaine.

Chargé de conserver les traces les plus complètes et les plus exactes possibles des activités passées et présentes du département, et essayant de le faire le mieux possible, le service des Archives doit être ainsi le mieux à même de fournir les éléments de tous travaux d'histoire locale. Certains le savent bien, qui fréquentent assidûment la salle de travail de la rue André Lacroix. D'autres les connaissent moins et souvent les découvrent avec surprise. Pour faciliter leurs recherches, ils disposent là d'une bibliothèque d'histoire locale et des inventaires et fichiers renvoyant à chaque série.

Les sujets non étudiés sont nombreux. Certains pourraient faire l'objet de travaux collectifs très fructueux, et c'est par un appel que nous terminerons, appel à

.../...

tous ceux qui voudront bien collaborer à un travail d'équipe. Ce travail, entrant bien dans les buts de l'Association universitaire d'études drômoises, pourrait être plus particulièrement orienté vers l'utilisation pédagogique des archives : recensement de documents présentant un intérêt pédagogique et susceptibles d'être diffusés sous forme de photographies, commentaires de documents, recensement des imprimés du XVIIIème siècle et de la Révolution souvent conservés dans les mairies et dont on pourrait organiser la circulation, bibliographie de textes d'histoire locale à citer à l'appui de leçons d'histoire, recensement des monuments, vestiges et autres "témoins" susceptibles d'évoquer les aspects de la vie d'autrefois, et qui pourraient constituer les éléments d'itinéraires recommandés pour les excursions scolaires de fin d'année, recherches sur les prix, sur les mesures, constitution d'un glossaire des termes le plus fréquemment rencontrés dans les documents anciens, catalogue des ressources pédagogiques des musées de la Drôme et des départements voisins (Valence, Vienne, Grenoble, Avignon, Vaison, Romans, Die...), etc... D'autres idées peuvent surgir...

Bulletin n° 4 de l'ASSOCIATION UNIVERSITAIRE D'ETUDES DROMOISES - Septembre 1962 -

COTISATION : 5 NF à verser à "A.U.E.D. - VALENCE" - C.C.P. n° 5744-20 LYON.

Vu, le Gérant : le président, M. PEYRARD

REDIGE PAR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUES DE LA DROME